Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 22 NOV. 2022
ID : 085-200023778-20221117-DCB2022_09_08-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2022 09 08
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 17 novembre 2022
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Composteurs individuels : approbation des nouveaux tarifs

Dans le cadre du programme de réduction des déchets, le Conseil Communautaire, en séance du 18 mars 2010, a décidé, en collaboration avec Trivalis, de mettre à la disposition de ses usagers des composteurs individuels moyennant un prix d'achat suivant le volume souhaité. Il avait été défini une participation financière des usagers d'environ 50 % de la valeur du composteur, sans pouvoir dépasser cette limite. Les derniers tarifs fixés par décision n° 2014-2-31 du Bureau Communautaire du 20 février 2014 s'établissaient comme suit :

Composteurs bois :
- 400 litres à 20,00 €,
- 570 litres à 23,00 €,
- 820 litres à 29,00 €.

Composteurs plastique recyclés :
- 320 litres à 14,00 €,
- 445 litres à 17,00 €,
- 620 litres à 22,00 €.

Le syndicat départemental porte le marché de fournitures permettant aux adhérents de bénéficier des avantages financiers d'un achat groupé.

En juin 2021, Trivalis a retenu de nouveaux fournisseurs. Les volumes et tarifs sont les suivants :

Composteurs bois :
- 400 litres à 49,65 €,
- 570 litres à 57,80 €,
- 820 litres à 73,90 €

Composteurs plastique recyclés :
- 320 litres à 34,35 €,
- 445 litres à 41,37 €,
- 620 litres à 54,80 €

Il est proposé au Bureau Communautaire de fixer les tarifs de vente de ces composteurs en tenant compte de l'augmentation du prix des fournitures et en maintenant une participation des usagers inférieure à 50 % du prix du composteur.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 22 NOV. 2022
ID : 085-200023778-20221117-DCB2022_09_08-DE

Les tarifs proposés pour une application au 1er janvier 2023 sont :

Composteurs bois :
- 400 litres à 22,00 € l'unité,
- 570 litres à 26,00 € l'unité,
- 820 litres à 32,00 € l'unité.

Composteurs plastique recyclés :
- 320 litres à 16,00 € l'unité,
- 420 litres à 19,00 € l'unité,
- 620 litres à 24,00 € l'unité.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie "Collecte" a émis un avis favorable à cette proposition lors de sa séance du 25 octobre 2022.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu la délibération du 18 mars 2010 relative aux tarifs des bio composteurs,
Vu la décision n° 2014-2-31 du 20 février 2014 relative aux tarifs des bio composteurs,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie "Collecte" en séance du 25 octobre 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'abroger la délibération du 18 mars 2010 relative aux tarifs des bio composteurs ;

Article 2 : d'abroger la décision n° 2014-2-31 du 20 février 2014 relative aux tarifs des bio composteurs au 31 décembre 2022 ;

Article 3 : de retenir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2023 :

Composteurs Bois :
- **400 litres à 22,00 € l'unité,**
- **570 litres à 26,00 € l'unité,**
- **820 litres à 32,00 € l'unité.**

Composteurs plastique recyclés :
- **320 litres à 16,00 € l'unité,**
- **420 litres à 19,00 € l'unité,**
- **620 litres à 24,00 € l'unité.**

Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Publié le 22 NOV. 2022
ID : 085-200023778-20221117-DCB2022_09_08-DE

Article 4 : d'autoriser Monsieur la Président à émettre les titres de recettes correspondants et à signer les pièces s'y référant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 21 novembre 2022

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 NOV. 2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.